



MUSIQUE

Admission en 2^e année (OS)

Examen écrit de musique et interprétation musicale ; durée : 90 + 5 minutes

Programme de l'examen

1a. Les instruments de musique (référence : GIM)

Introduction	pp. 24 – 25
Idiophones	pp. 26 à 29
Membranophones	pp. 32 – 33 (membranophones – timbales)
Cordophones	pp. 35 à 37 et 40 à 45
Aérophones	pp. 46 à 57

1b. La voix (référence : GIM)

Production du son et tessitures	pp. 22 – 23
---------------------------------	-------------

2. Genres et formes (référence : GIM)

Canon	pp. 112 – 113
Concerto	pp. 118 – 119
Variation	pp. 156 – 157

3a. Langage musical (référence : GTM)

Les hauteurs°:	les sept notes	pp. 25 à 29
	les cinq altérations	pp. 30 – 31
	la notation des hauteurs	pp. 35 à 42
Les durées°:	préambule	p. 45
	les durées	pp. 48 à 50
	les silences	pp. 55 – 56 (jusqu'à <i>Le quart de soupir</i>)
Les intervalles°:	définitions	p. 72 + p.83
	les intervalles	pp. 72 à 75
Les gammes°:	tonalité, gamme, mode, échelle	pp. 84 – 85
Les armures°:	gammes majeures et mineures	pp. 89 à 93
La mesure°:	mesures simples et composées	pp. 131 à 134



Le tempo	pp. 143 – 144
Les nuances	p. 229
Les accords (nature, qualification, renversement)	pp. 98 à 103

3b. Langage musical (référence : GIM)

Les intervalles (nature et qualification)	pp. 84 – 85
Les accords (nature, qualification, renversement)	pp. 96 – 97

Manuels de référence – bibliographie

- Ulrich MICHELS, Guide illustré de la musique : volume I. Paris, Fayard, *Les Indispensables de la musique*, 1988. (= GIM)
- Claude ABROMONT, Guide de la théorie de la musique : Paris, Fayard et Henry Lemoine, *Les Indispensables de la musique*, 2001. (= GTM)

Ces deux ouvrages de référence se trouvent dans la plupart des bibliothèques scolaires et municipales. L'achat des deux volumes du « Guide illustré de la musique » est fortement conseillé pour qui souhaite entreprendre des études musicales.

Forme de l'examen (90 minutes)

Questions générales sur les points **1a**, **1b** et **2** du programme ci-dessus.

Questions de théorie musicale sur le point **3a** et **3b** du programme ci-dessus.

Certaines questions de l'examen peuvent être basées sur la compréhension de lecture d'une partition d'orchestre (concerto par exemple).

Instrument / Chant (5 minutes)

L'élève jouera en solo une pièce instrumentale de son choix (ou chant si l'élève est chanteur/chanteuse).

Durée approximative : de trois à cinq minutes. Niveau adapté à l'élève en fonction de son expérience (minimum une année de pratique). Merci d'apporter la partition le jour de l'examen.

Matériel ou document autorisé

Aucun